

---

NOTE DE METHODE POUR  
L'ESTIMATION DE LA  
DEPENSE EFFECTIVE POUR  
LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME DE MESURES  
RHONE-MEDITERRANEE  
2016-2021

---

Documents et données techniques  
pour le bilan à mi-parcours du  
SDAGE 2016-2021  
du bassin Rhône-Méditerranée

---

Novembre 2018

## **Objet de la note :**

Dans le cadre du rapportage européen sur le bilan à mi-parcours du programme de mesures 2016-2021, il est demandé de rapporter les dépenses engagées pour les mesures qui ont été effectivement mises en œuvre pendant le deuxième cycle de gestion.

Conformément à la consigne de rapportage française, la période considérée pour les dépenses est 2015-2017.

La présente note détaille la méthode utilisée pour estimer les dépenses engagées pour le bilan à mi-parcours du programme de mesures (PDM) Rhône-Méditerranée 2016-2021, ainsi que le montant estimé.

## **Méthode utilisée :**

L'estimation s'appuie sur les données de dépenses d'investissement issues du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, considéré comme le principal outil financier de mise en œuvre du PDM. Les coûts de fonctionnement consécutifs à la mise en œuvre des opérations ne sont pas comptabilisés.

Les données utilisées proviennent du système d'information de l'agence qui permet de connaître les opérations aidées par le programme d'intervention de l'agence de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée qui relèvent du PDM. Cette information est disponible depuis 2016 dans la base de données des aides de l'agence.

Ainsi, pour les années 2016 et 2017, les montants de travaux des opérations aidées du programme de l'agence de l'eau relevant du PDM ont été sommés.

Pour l'année 2015, une reconstitution des dépenses relevant du PDM a été nécessaire. Pour ce faire :

- un coefficient  $c_i$  a été calculé pour chaque ligne d'intervention thématique du programme d'intervention de l'agence de l'eau (LPS<sup>1</sup>), afin d'estimer, pour la période 2016-2017, la part des aides de l'agence de l'eau concernant une opération relevant du PDM. La formule du coefficient  $c_i$  est la suivante :

$$c_i(\text{pour la LPS } X_i) = \frac{\text{Montants des aides agence des opérations de la LPS } X_i \text{ relevant du PDM en 2016 et 2017}}{\text{Montants totaux des aides de l'agence de la LPS } X_i \text{ en 2016 et 2017}}$$

Nota : Lorsqu'aucune opération relevant du PDM n'a été aidée sur la période 2016-2017, le coefficient  $c_i$  est égal à 0. La liste des LP<sup>2</sup> et LPS pour lesquelles au moins une opération relevant du PDM a été aidée en 2016 ou 2017 est présentée en annexe.

- ce coefficient  $c_i$  a ensuite été appliqué pour chaque LPS au montant de travaux des opérations aidées par le programme d'intervention de l'agence de l'eau en 2015 ( $M_i$ ). Ces montants ont enfin été sommés pour obtenir le montant estimé de travaux des opérations relevant du PDM pour l'année 2015 ( $M_{2015}$ ) :

$$M_{2015} = \sum_{i=1}^n c_i \times M_i$$

avec  $n$  = nombre de LPS du programme d'intervention de l'agence de l'eau

---

<sup>1</sup> Lignes de Programme Spécifique.

<sup>2</sup> Lignes de Programme.

**Résultats :**

À partir de cette analyse, **les dépenses engagées au titre du programme de mesures Rhône-Méditerranée sur la période 2015-2017 sont estimées à 1 635 M€**, dont 437 M€ pour 2015, 509 M€ pour 2016 et 689 M€ pour 2017.

Annexe : liste des lignes d'intervention thématique (LP et LPS) du 10<sup>ème</sup> programme de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour lesquelles au moins une opération relevant du PDM a été aidée en 2016 ou 2017

LP	Intitulé LP	LPS	Intitulé LPS
11	Installations traitement des eaux usées domestiques et assimilées	111	Pollution domestique en zones protégées et BV prioritaires
		114	Réutilisation des eaux usées traitées
		121	Mise en conformité STEP ERU
		123	ANC
		124	Gestion des boues et sous-produits d'épuration
		143	SUR STEP (dont très rural)
		151	Aides spécifiques contractuelles STEP
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et des eaux pluviales	112	Pollution pluviale
		113	Déplacement d'un point de rejet en zones protégées
		122	Mise en conformité des réseaux / ERU
		141	Etudes de structuration et planification des Services Publics d'Assainissement
13	Lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles	211	Réduction émissions substances
		212	Réduction émissions des toxiques
		213	Réduction des pollutions autres que substances
		214	Pollution accidentelles
		215	Technologies innovantes
		221	Réduction impact rejets sur les stations urbaines
18	Lutte contre la pollution agricole	311	Animation pollutions agricoles hors Aires d'Alimentation des Captages (AAC)
		314	Réduction des pollutions pesticides Zones Non Agricoles
21	Gestion quantitative de la ressource	511	Partage de l'eau (études, animation, suivi)
		512	Gestion des débits des ouvrages
		513	Économies d'eau
		514	Ressource de substitution
		515	Gestion collective de l'irrigation
23	Protection de la ressource	611	Restauration qualité des eaux sur AAC
		612	Préservation ressources majeures AEP
		621	Procédure DUP et travaux associés
25	Eau potable	641	Gestion durable des services AEP
		642	Solidarité rurale AEP (dont très rural)
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	411	Restauration des milieux aquatiques/morphologique berges et annexes
		412	Restauration des milieux aquatiques /Continuité (montaison, dévalaison, études, transit sédimentaire)
		413	Zones humides
		414	Gestion intégrée et maîtrise d'ouvrage (postes techniciens et chargés missions)
		441	Assistance technique à l'entretien des cours d'eau
		451	Aides spécifiques contractuelles
		461	Aides post-sinistres/cours d'eau
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous bassins	911	Animation SAGE
		914	Missions transversales assurées par les départements
32	Connaissance environnementale	712	Réseau de suivi complémentaire au programme de surveillance
31	Etudes générales	721	Études de connaissance à maîtrise ouvrage tiers

## SECRETARIAT TECHNIQUE

**Agence de l'eau  
Rhône Méditerranée Corse**  
2-4 allée de Lodz  
69363 LYON CEDEX 07

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes**  
5 place Jules Ferry  
69453 LYON CEDEX 06

